

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2016

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibérations n°2016-06-02)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD (*sauf délibérations n°2016-06-16 à 26 – pouvoir à M. Olivier LEBRUN*), M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (*sauf délibérations n°2016-06-01 et 02*), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON (*sauf délibérations n°2016-06-13 à 26 – pouvoir à Mme Pascale RENAUD*), Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER (*sauf délibération n°2016-06-19*), M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIÉ, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (*sauf délibérations n°2016-06-01 et 02 – pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY*), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (*sauf délibération n°2016-06-13*), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (*sauf délibérations n°2016-06-23 à 26*), M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHÉ a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Laurence AUGERE,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIÉ,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Erik LINQUIER,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 29 juin 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Remboursement de charges aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs ».

Renouvellement des conventions avec les communes de Bailly, Jouyen-Josas, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt, Les Loges-en-Josas et Versailles.

☐ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 II-5 précisant la compétence d'une communauté d'agglomération en matière d'équipements culturels ;

Vu les articles L.251-1 et suivant du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reprenant la compétence équipements culturels et sportifs ;

Vu les précédentes délibérations du Conseil communautaire n°2009-09-01 du 15 septembre 2009, n°2011-03-17 du 29 mars 2011 et n°2013-12-31 du 10 décembre 2013 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les précédentes délibérations n° 2009-11-06 du Conseil communautaire du 24 novembre 2009 et n° 2011-03-19 du 29 mars 2011 relatives à l'approbation des conventions de remboursement de charges dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Vu les rapports de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) des 19 octobre 2011 et du 30 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances du 8 juin 2016.

-
- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence « équipements culturels et sportifs » depuis le 1^{er} janvier 2010. Au titre de ces équipements culturels, l'intérêt communautaire a été centré sur la gestion de conservatoires et d'écoles de musique identifiées dans les communes membres. Il s'agit soit d'établissements en régie, soit d'associations subventionnées.

Pour l'exercice de cette compétence, et dans un souci de bonne organisation, les communes mettent à disposition de Versailles Grand Parc les locaux dédiés aux activités des établissements et des associations ainsi qu'une partie de leurs services, notamment pour assurer des prestations techniques de proximité (entretien, réparation, manutention...).

En contrepartie, l'intercommunalité rembourse aux communes l'ensemble des frais liés à ces mises à disposition et à ces prestations sous la forme d'un forfait.

Les frais ont fait l'objet d'une estimation par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) lors de ses séances du 19 octobre 2011 et du 30 mars 2015.

Ces engagements sont formalisés par des conventions de mise à disposition de locaux et de remboursement de charges de frais d'occupation de locaux et de prestations de service entre Versailles Grand Parc et les communes membres concernées.

- Les premières conventions étant arrivées à échéance, il convient de les renouveler pour une durée de 10 ans.

Concernant la convention avec la ville de Versailles, elle intègre, par ailleurs, l'évolution des charges liées à la création du pôle danse et musique au sein de l'école élémentaire Lully-Vauban.

Le renouvellement de ces conventions est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2016 de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver les termes des conventions de remboursement de charges avec les communes de Bailly, Jouy-en-Josas, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt, Les Loges-en-Josas et Versailles, dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs » exercée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes s'y rapportant ;*

- 3) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 62875 : « remboursement de frais aux communes membres du groupement à fiscalité propre », fonction 311 : « expression musicale, lyrique et chorégraphique ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité

Pour le Président,

Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_06_06

Résumé de l'acte : Remboursement de charges aux communes membres de la communauté d'agglomération...

Date de décision : 27/06/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Décisions budgétaires

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 29/06/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160627-2016_06_06-DE

Pièces jointes :

2016-06-06 - Remboursement de charges Bailly Jouy Fontenay Rocquencourt Les Loges et Versailles.pdf

2016-06-06 annexe 6-Jouy-en-Josas.pdf

2016-06-06 annexe 5-Bailly.pdf

2016-06-06 annexe 4-Versailles.pdf

2016-06-06 annexe 3-Les Loges.pdf

2016-06-06 annexe 2-Rocquencourt.pdf

2016-06-06 annexe 1-Fontenay.pdf

Historique :

29/06/2016 17:21:28	Reçu	Armelle Salvador
29/06/2016 17:22:29	En cours de transmission	
29/06/2016 17:23:19	Transmis en Préfecture	
29/06/2016 17:25:43	Accusé de réception reçu	

